



Conseil économique et social

Distr. générale
20 décembre 2019
Français
Original : anglais

Commission de statistique

Cinquante et unième session

3-6 mars 2020

Point 3 a) de l'ordre du jour provisoire**

Questions soumises pour examen et décision :
données et indicateurs relatifs au Programme
de développement durable à l'horizon 2030

Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2019/210 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de faire tenir à la Commission de statistique le rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. Dans son rapport, le Groupe d'experts décrit les activités menées en 2019 en application de la décision 50/101 de la Commission de statistique, notamment : a) la mise à jour de la classification par catégorie et l'élaboration d'une méthode de calcul pour les indicateurs de la catégorie III ; b) l'examen complet de 2020 du cadre mondial d'indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable ; c) les activités en cours sur la ventilation des données ; d) les travaux du Groupe de travail chargé d'étudier les liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, du Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques et du Groupe de travail sur l'information géospatiale. La Commission pourra également consulter, à titre de document d'information, le deuxième rapport du Groupe de travail chargé d'étudier les liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable.

La Commission est invitée à formuler des observations sur les progrès accomplis par le Groupe d'experts et à fournir des orientations pour la suite des travaux du Groupe. Les décisions qu'il lui est proposé de prendre sont énoncées au paragraphe 40 du présent rapport.

* Nouveau tirage pour raisons techniques (12 février 2020).

** [E/CN.3/2020/1](#).



Rapport du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

I. Introduction

1. Dans sa résolution 70/1, l'Assemblée générale a chargé le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable d'élaborer et de mettre en œuvre le cadre mondial d'indicateurs du Programme de développement durable à l'horizon 2030¹. Le Groupe d'experts a établi ledit cadre, que l'Assemblée a adopté à sa soixante et onzième session, le 6 juillet 2017, dans sa résolution 71/313 relative aux travaux de la Commission de statistique sur le Programme de développement durable à l'horizon 2030.

2. Dans le présent rapport, le Groupe d'experts rend compte des travaux qu'il a menés de mars à décembre 2019 aux fins de l'application du cadre mondial d'indicateurs, conformément au programme de travail approuvé par la Commission de statistique et à la décision 50/101 de la Commission. La deuxième partie contient la synthèse de ses travaux sur le cadre d'indicateurs actuel et des informations sur ses séances semestrielles et réunions virtuelles, ainsi que sur le roulement de ses membres. La troisième partie précise le parcours devant aboutir à une proposition définitive faisant fond sur l'examen complet de 2020 du cadre mondial. Les parties IV et V résument les travaux concernant la ventilation des données et les activités des trois groupes de travail. La partie VI vise le programme de travail du Groupe pour 2020. On trouvera dans la dernière partie les principales questions soumises à l'examen de la Commission.

II. Application du cadre mondial d'indicateurs

3. En 2019, le Groupe d'experts a tenu deux réunions en séance, qui ont chacune rassemblé entre 125 et 150 représentants de pays membres, de pays observateurs, d'organisations internationales et régionales, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé. Entre les séances, il a poursuivi ses échanges par voie électronique et a tenu 15 réunions virtuelles et téléconférences pendant l'année.

4. La neuvième séance, accueillie par la Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale à Beyrouth, s'est tenue du 25 au 28 mars. La dixième séance, accueillie par la Commission économique pour l'Afrique, s'est tenue à Addis-Abeba du 21 au 24 octobre. Lors de ces deux réunions, le Groupe d'experts a examiné les progrès accomplis dans l'élaboration de méthodes de calcul pour les indicateurs de la catégorie III et revu et mis à jour le système de classification par catégorie, préparé l'examen complet de 2020 et passé en revue les propositions spécifiques de remplacement, de révision, d'ajout, de suppression et de perfectionnement à l'étude, examiné les travaux en cours sur la ventilation des données et son futur plan de travail, délibéré de la façon dont les nouvelles sources de données pouvaient être mises au service du suivi du Programme 2030, par exemple par l'emploi combiné d'informations géospatiales et statistiques aux fins du suivi des objectifs de développement durable, examiné les travaux des trois groupes de travail et échangé des données d'expérience et des pratiques exemplaires sur la réalisation des objectifs de développement durable et l'établissement de rapports à ce sujet aux niveaux national, régional et mondial ainsi que de rapports thématiques. En outre, plusieurs

¹ Résolution 70/1 de l'Assemblée générale.

réunions virtuelles ont été organisées dans le courant de l'année pour faire progresser les travaux de reclassement et l'examen complet de 2020.

5. Comme le prévoit le mandat arrêté par la Commission de statistique dans sa décision 48/101, un roulement a été observé dans la composition et la présidence du Groupe d'experts. En mai, de nouveaux membres ont été désignés au moyen des mécanismes régionaux existants. On trouvera à l'annexe I une liste actualisée des membres. À la neuvième réunion, Viveka Palm (Suède) a été élue nouvelle coprésidente du Groupe, en remplacement d'Enrique Ordaz (Mexique). M^{me} Palm prendra place aux côtés d'Albina Chuwa (République-Unie de Tanzanie) à la tête du Groupe d'experts.

A. Mises à jour de la classification par catégorie et élaboration de méthodes de calcul pour les indicateurs de la catégorie III

6. Conformément aux modalités et critères de mise à jour de la classification des indicateurs, le Groupe d'experts a examiné le système de classification par catégorie lors de ses neuvième et dixième réunions et de plusieurs réunions virtuelles tenues tout au long de l'année. Il s'est appliqué avant tout à reclasser les indicateurs de la catégorie III pour lesquels l'élaboration de méthodes de calcul avait bien avancé et à passer en revue tous les indicateurs des catégories I et II en fonction de la disponibilité des données aux niveaux mondial et régional.

7. Conformément à son programme de travail [voir E/CN.3/2017/2, par. 35 a)], le Groupe d'experts a poursuivi l'examen des plans de travail concernant les indicateurs de la catégorie III et demandé à tous les organismes responsables des indicateurs de soumettre des plans de travail révisés assortis de calendriers détaillés pour l'achèvement des travaux méthodologiques et le lancement des activités de collecte de données pendant la première moitié de 2019. Ces plans de travail ont été reçus pour presque tous les indicateurs de la catégorie III et sont disponibles à l'adresse suivante (en anglais uniquement) : <https://unstats.un.org/sdgs/tierIII-indicators/>. Tout au long du premier semestre de 2019, le Groupe d'experts a procédé à leur examen approfondi, signalant les éventuels problèmes dans les travaux méthodologiques actuels. Tous les indicateurs pour lesquels, à défaut d'organisme responsable, aucun plan de travail n'a encore été établi, ont été renvoyés à l'examen complet de 2020, des propositions de remplacement ayant été formulées à cet égard.

8. D'importants progrès ont été réalisés dans l'élaboration de méthodes de calcul pour de nombreux indicateurs de la catégorie III. En conséquence, le Groupe d'experts a examiné pendant l'année 2019 de nombreuses demandes de reclassement d'indicateurs relevant de cette catégorie. Les organismes intéressés ont été invités à fournir le dossier étayant la demande de reclassement au moins un mois avant chaque réunion du Groupe d'experts. À sa neuvième réunion, celui-ci a examiné sept indicateurs et les a reclassés de la catégorie III à la catégorie II ; il en a fait de même pour deux sous-indicateurs dont les indicateurs relevaient de différentes catégories à la fois. À la dixième réunion, il a examiné sept autres indicateurs de la catégorie III et en a reclassé six. Il en a examiné et reclassé neuf autres à trois réunions virtuelles tenues en 2019. Le Groupe d'experts a étudié attentivement le dossier appuyant les demandes de reclassement et a indiqué aux organismes responsables quels indicateurs ne pouvaient pas être reclassés et précisé les méthodes devant encore être améliorées avant qu'une nouvelle demande de reclassement puisse être examinée.

9. Sachant que le nombre d'indicateurs de catégorie III doit impérativement être réduit avant mars 2020, le Groupe d'experts examinera aux réunions virtuelles de janvier et février 2020 les demandes de reclassement correspondant à des indicateurs dont les travaux méthodologiques sont attendus en janvier 2020 au plus tard. Il espère

qu'une fois ces examens supplémentaires accomplis et après les remplacements, révisions et suppressions prévus dans l'examen complet de 2020, le cadre révisé d'indicateurs mondiaux ne comptera plus aucun indicateur de cette catégorie. Des informations à jour sur le reclassement des indicateurs de la catégorie III seront communiquées oralement au moment de la présentation du rapport à la Commission de statistique.

10. Conformément à son programme de travail approuvé, le Groupe d'experts a effectué un examen de la disponibilité, au 3 octobre, des données pour tous les indicateurs des catégories I et II dans la Base de données mondiale relative aux indicateurs, afin d'évaluer le nombre de pays et le pourcentage de la population, dans chaque région où les indicateurs s'appliquaient, pour lesquels il existait des données. Il en a conclu qu'il n'y avait pas suffisamment de données pour trois indicateurs de la catégorie I, qui devaient donc être reclassés à la catégorie II, et que 15 indicateurs de la catégorie II remplissaient les conditions pour passer à la catégorie I.

11. Au 6 décembre, d'après la classification par catégorie mise à jour à l'issue de ces examens, sur les 232 indicateurs, 116 relevaient de la catégorie I, 92 de la catégorie II, 20 de la catégorie III et 4 de différentes catégories (c'est-à-dire que les composantes de ces indicateurs n'appartenaient pas toutes à la même catégorie). Les progrès méthodologiques pour trois des indicateurs de niveau III restants sont assez avancés, leur reclassement au niveau II étant prévu d'ici mars 2020. Pour les 17 autres indicateurs de niveau III, dont certains sont toujours sans organisme responsable, les progrès méthodologiques sont au point mort ; le Groupe d'experts a proposé de les remplacer ou de les réviser, voire dans certains cas de les supprimer. Le Secrétariat continuera de mettre à jour les informations sur la classification par catégorie peu après les examens de reclassement. On trouvera les informations les plus récentes à l'adresse suivante (en anglais uniquement) : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/tier-classification/>.

III. Examen complet de 2020

A. Contexte, principes directeurs et critères d'examen

12. À sa neuvième séance, le Groupe d'experts a examiné les critères et principes directeurs établis à sa séance précédente et a arrêté le calendrier de l'examen complet de 2020². Il a été convenu que cet examen serait l'occasion d'améliorer le cadre d'indicateurs en vue de faciliter le suivi du Programme 2030 à l'échelon mondial et de fournir les orientations nécessaires aux pays, dont beaucoup ont déjà bien avancé dans la mise en œuvre de leur cadre national et de leurs mécanismes de communication de l'information. Le Groupe est convenu de plusieurs principes directeurs pour l'examen de 2020 de façon à en fixer les paramètres. Ces principes sont notamment les suivants : l'examen doit prendre en compte les investissements déjà réalisés aux niveaux national et international et ne doit pas compromettre les initiatives en cours ; le cadre révisé ne doit pas trop alourdir la charge de travail des organismes nationaux de statistique ; il faut ménager la possibilité d'améliorations tout en veillant à ce que les modifications soient d'une portée limitée et à ce que la taille du cadre demeure inchangée ; les travaux communs du Groupe doivent rester axés sur la mise en œuvre nationale du cadre aux fins de la réalisation des objectifs de développement durable.

² On trouvera des informations détaillées sur l'examen complet de 2020 à l'adresse <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/2020-comp-rev/>.

13. Au-delà de ces principes directeurs d'ordre général, le Groupe d'experts a décidé que l'examen complet de 2020 porterait sur l'ensemble du cadre mondial d'indicateurs et que certains indicateurs devraient être remplacés, supprimés, améliorés ou ajustés, l'ajout n'étant envisagé que dans des cas exceptionnels, à savoir si : a) l'indicateur ou les indicateurs actuel(s) n'est (ne sont) pas bien adapté(s) à la cible ou n'en permet(tent) pas un suivi efficace ; b) un indicateur supplémentaire est nécessaire pour couvrir un aspect crucial de la cible ; c) l'élaboration d'une méthode de calcul pour un indicateur de la catégorie III stagne ou n'a pas produit les résultats escomptés.

14. Les critères à retenir pour la conduite de l'examen sont les suivants :

a) Un indicateur supplémentaire ne peut être envisagé que dans des cas exceptionnels, par exemple lorsqu'un aspect crucial d'une cible n'est pas couvert par l'indicateur ou les indicateurs actuel(s), lorsqu'il faut couvrir une question essentielle ou nouvelle dont le suivi n'est pas assuré au moyen des indicateurs existants, ou lorsque qu'un objectif ne compte que très peu d'indicateurs de suivi de la catégorie I ou II ;

b) La suppression d'un indicateur de la catégorie III est envisagée lorsque les travaux méthodologiques correspondants sont au point mort ou n'ont pas produit les résultats escomptés ; s'il n'existe aucun autre indicateur pour une cible donnée, une solution de remplacement est proposée ;

c) Des ajustements ou des remplacements sont envisagés lorsque l'indicateur n'est pas bien adapté à la cible ou n'en permet pas un suivi efficace ;

d) L'indicateur proposé doit s'appuyer sur une méthode arrêtée d'un commun accord et sur les données disponibles (les indicateurs proposés pour la catégorie III ne seront pas pris en considération) et permettre un suivi à l'échelon mondial ;

e) L'objectif de l'examen sera de maintenir le nombre actuel d'indicateurs afin de ne pas modifier sensiblement le cadre initial, qui est déjà utilisé dans la plupart des pays, et de ne pas accroître la charge de travail que constitue la communication de l'information pour les systèmes statistiques nationaux.

B. Déroulement de l'examen complet de 2020

15. À l'issue des débats de sa neuvième séance, le Groupe d'experts a tenu plusieurs réunions virtuelles pour discuter de la marche à suivre. Le Groupe d'experts a décidé de lancer un appel à propositions ouvert en vue de l'examen complet de 2020 et a demandé au Secrétariat de le relayer. Fin mai, l'appel a été publié sur le site Web du Groupe d'experts, des instructions précises étant données sur les dossiers à fournir à l'appui des propositions. Conformément aux critères énumérés ci-dessus, toutes les propositions devaient se rapporter à des indicateurs existants et bien établis pour lesquels des données étaient actuellement disponibles et qui se prêtaient à un suivi à l'échelle mondiale. Le délai de soumission était de trois semaines.

16. Au terme de ces trois semaines, le Secrétariat avait reçu 251 propositions³ de pays, d'organisations internationales et régionales, de la société civile, des milieux universitaires et du secteur privé. Le Groupe d'experts a demandé au Secrétariat de faire un premier tri pour signaler les propositions ne répondant pas aux premiers critères de sélection. Une centaine de propositions satisfaisait aux critères et 35 autres, qui relevaient davantage de l'amélioration du cadre, ont été réaiguillées. Les 251

³ On trouvera le recueil de toutes les propositions reçues à l'adresse : https://unstats.un.org/sdgs/files/2020%20Comprehensive%20Review%20Proposals_web.pdf.

propositions et le résultat du premier tri fait par le Secrétariat ont ensuite été soumis au Groupe d'experts pour examen.

17. Fin juin et tout au long du mois de juillet, le Groupe d'experts a étudié les propositions au cours d'une série de réunions virtuelles, l'objectif étant d'affiner l'ensemble d'indicateurs à examiner dans le cadre de la consultation ouverte sur l'examen complet de 2020. Tout au long de ce processus, les pays membres, les organismes responsables et les parties prenantes ont étudié et examiné plusieurs propositions spécifiques où subsistaient certaines zones d'ombre ou questions à régler. Au terme de cet examen, le Groupe d'experts a retenu 53 propositions à examiner dans le cadre de la consultation ouverte⁴. Ces propositions visaient entre autres le remplacement, la révision, l'ajout et la suppression d'indicateurs, à quoi s'ajoutaient quelques demandes de propositions concernant un groupe d'indicateurs de catégorie III pour lesquels les travaux méthodologiques étaient au point mort.

18. Le Groupe d'experts a lancé la consultation ouverte sur l'examen complet de 2020 au début du mois d'août et a sollicité des contributions pendant une période de cinq semaines. Plus de 600 personnes, pays et organisations ont répondu à la consultation⁵.

19. Tout au long des mois de septembre et d'octobre, le Groupe d'experts a examiné les contributions relatives aux 53 propositions. Il a en outre décidé d'examiner sept propositions supplémentaires formulées sur la base de débats internes et présentées un peu plus tard. Après plusieurs séries de réunions virtuelles et de délibérations par courriel et après s'être physiquement réuni à sa dixième séance, en octobre, le Groupe d'experts a produit un premier projet de liste de propositions à soumettre à la Commission dans le cadre de l'examen complet de 2020. Après la dixième séance, le Groupe d'experts a tenu des réunions virtuelles pour finaliser les propositions destinées à l'examen complet de 2020.

20. Au cours de ce processus, le Groupe d'experts a passé en revue et étudié avec soin toutes les propositions et contributions reçues. Il a constaté le bien-fondé de la plupart des propositions soumises à la consultation ouverte de l'examen complet de 2020 et des sept autres propositions examinées ultérieurement, et a noté qu'elles concernaient des indicateurs importants et utiles au suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Toutefois, compte tenu des principes directeurs dont il était convenu et qu'il avait présentés à ses huitième et neuvième séances, le Groupe d'experts ne comptait apporter que de légères modifications au cadre pour éviter de perturber les efforts de suivi déjà en place. Le cadre d'indicateurs mondiaux ayant pour fonction de donner une vue synthétique d'ensemble des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, il ne peut contenir tous les indicateurs qui présentent un rapport avec les objectifs de développement durable.

21. Le Groupe d'experts a souligné que le choix d'écarter certaines propositions ne voulait pas dire qu'il accorde une moindre importance à l'indicateur ou à la question concernée qu'à celles représentées dans le cadre mondial. Le Groupe d'experts s'est plutôt efforcé de respecter un équilibre entre les objectifs et cibles prévus dans le Programme 2030. Enfin, les indicateurs qui n'ont pas été retenus pour l'examen complet de 2020 demeurent utiles dans le processus de suivi et d'examen des objectifs de développement durable, puisqu'ils servent au suivi national, régional et

⁴ La liste des 53 propositions soumises à la consultation ouverte est disponible à l'adresse https://unstats.un.org/sdgs/files/ope-consultation-comp-rev/Targets%20and%20Indicators%20in%20Open%20Consultation%20of%202020%20Review_v2.pdf.

⁵ On trouvera le recueil de toutes les contributions reçues dans le cadre de la consultation ouverte à l'adresse : https://unstats.un.org/sdgs/files/2020%20Comprehensive%20Review%20Proposals_web.pdf.

thématique. Ils permettent de brosser un tableau plus précis et complet ainsi le cadre d'indicateurs mondiaux.

C. Propositions soumises à l'examen complet de 2020

22. Le Groupe d'experts est convenu d'un ensemble de propositions à soumettre à la Commission pour examen à sa cinquante et unième session, prévue en mars 2020. Sont envisagées 36 grandes modifications du cadre (remplacements, révisions, ajouts et suppressions – voir annexe II) et 20 petites améliorations (voir annexe III). Les 36 principaux changements se laissent résumer comme suit :

- 14 propositions de remplacement d'un indicateur ;
- 8 propositions de révision d'un indicateur ;
- 8 propositions d'ajout d'un indicateur ;
- 6 propositions de suppression d'un indicateur⁶.

On trouvera à l'annexe II le détail des indicateurs proposés.

23. Le Groupe d'experts a cherché à remplacer les indicateurs de catégorie III pour lesquels les travaux méthodologiques étaient au point mort, l'accent étant mis sur les cas où il n'existait aucun autre indicateur destiné au suivi de la cible concernée. Toutefois, en dépit de tous ses efforts et des nombreuses consultations menées avec les organismes des Nations Unies, les organisations régionales et d'autres parties prenantes, il n'a trouvé aucune solution adéquate pour remplacer l'indicateur de la cible 11.c, qui demeure donc dépourvue d'indicateur mondial de suivi. Il a encouragé la communauté statistique mondiale à s'efforcer d'élaborer un indicateur utilisable, qu'il espère pouvoir inclure dans l'examen complet de 2025, de façon à ce que la cible puisse faire l'objet d'un suivi. Dans l'intervalle, le Groupe d'experts encourage les pays, les organisations internationales et régionales et les parties prenantes à tâcher de réaliser ce suivi de la manière qu'ils jugeront opportune compte tenu de leur contexte national ou régional ou des contraintes thématiques.

24. Si la Commission accepte les modifications proposées dans le cadre de l'examen complet de 2020 et si les progrès concernant les autres indicateurs de catégorie III et leur reclassement se poursuivent comme prévu, il ne restera plus aucun indicateur de cette catégorie à la fin de la cinquante et unième session de la Commission, et le nombre total d'indicateurs uniques prévus dans le cadre mondial d'indicateurs sera de 231⁷.

D. Proposition d'améliorations à apporter sur une base annuelle dans le cadre de l'examen complet de 2020

25. Conformément à la résolution 71/313 de l'Assemblée générale et au plan et critères qu'il a établis concernant les légères améliorations pouvant être apportées annuellement, le Groupe d'experts a examiné la liste des améliorations proposées par ses membres pour donner suite à l'appel à proposition en vue de l'examen complet de

⁶ La suppression de l'indicateur 4.2.1 n'est proposée que pour les composantes actuellement classées à la catégorie III.

⁷ Plusieurs indicateurs de remplacement proposés dans le cadre mondial d'indicateurs se répètent à l'identique, ce qui explique que la somme des modifications produise un résultat légèrement différent.

2020 ou par les organismes responsables⁸. Il est convenu de 20 améliorations (voir annexe III) à présenter à la Commission pour examen.

E. Processus d'élaboration d'une nouvelle méthode de mesure du soutien au développement

26. Au cours des délibérations du Groupe d'experts, une proposition d'indicateur supplémentaire – soutien public total au développement durable – a été examinée à la fois lors de la consultation ouverte et à la dixième séance. Le Groupe d'experts est convenu qu'il serait utile d'ajouter un indicateur pour mesurer le soutien au développement entendu au sens large, qui ne se limite pas à l'aide publique au développement (APD). En l'absence d'accord sur la mesure proposée, il a toutefois décidé qu'il convenait de poursuivre les travaux, l'objectif étant de retravailler et redéfinir la proposition actuelle. Sachant qu'il est urgent de pouvoir mesurer ce soutien, le Groupe d'experts est en outre convenu que les travaux, y compris l'analyse des sources de données, devraient être achevés à temps pour pouvoir soumettre l'indicateur à la Commission en 2022, et qu'il faudrait donc prendre de l'avance sur le prochain examen complet, prévu pour 2025.

27. Afin d'achever les travaux, le Groupe d'experts est convenu de créer un groupe de travail chargé de retravailler la méthode de mesure du soutien au développement conformément au Programme 2030. La méthode prendrait en compte non seulement l'APD, mais aussi les autres apports du secteur public, les financements privés, les biens publics internationaux au service du développement durable et la coopération Sud-Sud et triangulaire. Le Groupe d'experts a en outre décidé que l'élaboration de l'indicateur devrait être codirigée par un organisme appartenant à part entière au système des Nations Unies, par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et par un représentant des États membres. Le Groupe d'experts a demandé que la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement et la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales collaborent avec l'OCDE pour coordonner l'élaboration de la nouvelle méthode. Le groupe de travail sera composé d'États membres issus de toutes les régions géographiques, représentant aussi bien des pays donateurs que des pays bénéficiaires, et d'experts des entités des Nations Unies présents en qualité d'observateurs pour appuyer les travaux. Il fera régulièrement rapport au Groupe d'experts sur ses progrès. Le calendrier proposé et les principales étapes de l'achèvement des travaux sont présentés à l'annexe IV.

IV. Travaux sur la ventilation des données

28. Dans sa décision 50/101, la Commission a accueilli avec satisfaction le document d'information intitulé « Data disaggregation and Sustainable Development Goal indicators : policy priorities and current and future disaggregation plans » (ventilation des données et indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable : priorités stratégiques et plans de ventilation actuels et futurs), et a prié le Groupe d'experts de poursuivre ses travaux sur la ventilation des données afin de réaliser l'objectif ambitieux du Programme de développement durable à l'horizon 2030 : ne pas faire de laissés-pour-compte⁹. Tout au long de 2019, le Groupe d'experts a poursuivi ses travaux sur la ventilation des données, notamment quant à la mesure des éléments d'intérêt vital pour les groupes et populations vulnérables et, à ses

⁸ Voir E/CN.3/2017/2, par. 21.

⁹ Le document d'information est disponible (en anglais uniquement) : à l'adresse <https://unstats.un.org/unsd/statcom/50th-session/documents/BG-Item3a-Data-Disaggregation-E.pdf>.

neuvième et dixième réunions, a recherché des manières de renforcer ces travaux. Conscient que ceux-ci sont appelés à s'étendre dans les prochaines années, il a fait de la question l'un de ses principaux domaines d'activité pour 2020.

29. Le Groupe d'experts a également élaboré un plan de travail actualisé sur plusieurs années concernant la ventilation des données, au titre duquel il entend entre autres :

- Réviser et mettre à jour le document technique sur la ventilation des données intéressant les groupes vulnérables aux fins du Programme 2030 ;
- Élaborer des lignes directrices sur les outils et les méthodes de ventilation des données et sur les mesures complémentaires à prendre pour renforcer les capacités nationales ;
- Encourager la collaboration avec les organisations régionales et internationales pour ce qui est de l'élaboration de pratiques exemplaires en matière de ventilation des données ;
- Demeurer conscient que les modalités exactes de la ventilation et les questions intéressant les groupes vulnérables doivent être définies en fonction des besoins, des priorités et de la situation des pays ;
- Poursuivre le dialogue avec les autres groupes de travail et mécanismes existants concernant la ventilation des données et la mesure des éléments intéressant les groupes vulnérables aux fins de la suite donnée au Programme 30.

V. Groupes de travail du Groupe d'experts

30. En mars 2016, le Groupe d'experts a créé trois groupes de travail, chargés respectivement des questions suivantes : échange de données et de métadonnées statistiques, information géospatiale et liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable. Ces groupes de travail se composent de membres du Groupe d'experts et d'autres représentants invités, sur la base de leur mandat respectif¹⁰. On trouvera ci-après un bref aperçu des travaux qu'ils ont menés en 2019 et des informations sur les réunions et activités à venir.

A. Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

31. Le Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable, actuellement présidé par la France, est composé de représentants de 12 pays et de 10 organismes internationaux. Il tient des téléconférences mensuelles et des séances annuelles, la dernière en date ayant eu lieu à Budapest en septembre 2019, en marge de la septième Conférence mondiale sur la norme SDMX.

32. Le Groupe de travail a modifié la définition pilote de structure des données aux fins des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en se fondant sur les travaux du Groupe d'experts sur la ventilation des données. En juin 2019, il a publié la première version officielle de cette définition, que certains pays utilisent

¹⁰ On trouvera des renseignements sur le mandat et la composition de chaque groupe de travail, ainsi que d'autres informations importantes à leur sujet, à l'adresse suivante (en anglais uniquement) : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/>.

déjà pour communiquer les informations. En 2020, le Groupe s'attellera à titre prioritaire à finaliser la définition de structure des métadonnées et à mettre en place un échange de métadonnées de production. Il prévoit d'achever la définition pilote de structure des métadonnées aux fins des indicateurs des objectifs de développement durable au cours du premier trimestre, un échange pilote de métadonnées devant ensuite être mis en place avec les organismes responsables et les pays. Pour l'adoption des systèmes de présentation d'informations fondés sur la norme SDMX, notamment auprès des pays et des organismes internationaux, le Groupe de travail entend mettre en ligne, sur un site Web à cet effet, des orientations sur la manière d'utiliser la définition mondiale de structure des données aux fins des indicateurs relatifs aux objectifs du développement durable et de l'adapter aux fins de la diffusion au niveau national, des tutoriels, des pratiques optimales et d'autres documents utiles étant fournis à l'appui. En outre, la Division et les membres du Groupe de travail, notamment le Fonds des Nations Unies pour l'enfance, la Banque africaine de développement et l'OCDE, continuent de s'employer activement à renforcer les capacités nationales d'échange de données et de métadonnées, fondées sur la norme SDMX, sur les indicateurs relatifs aux objectifs du développement durable.

B. Groupe de travail sur l'information géospatiale

33. À la neuvième séance du Groupe d'experts, le Groupe de travail sur l'information géospatiale a indiqué qu'il devait se recalibrer et se réaligner sur les nouveaux besoins du Groupe d'experts. S'efforçant de renouveler sa méthode de travail, il a demandé à revoir et à étendre sa composition de sorte que le Groupe d'experts y soit représenté, dans un souci de coordination avec ce dernier ; il cherchait également d'autres moyens de resserrer ses liens avec la communauté statistique. Dans son rapport au Groupe d'experts, il a également fait le bilan des trois premières années de ses travaux¹¹. En juillet 2019, le Groupe d'experts a actualisé le mandat du Groupe de travail, en tenant compte des nouvelles méthodes de travail, afin, dans l'intérêt de ces dernières, d'améliorer la coordination et les échanges entre le Groupe de travail, le Groupe d'experts et les organismes responsables.

34. À la dixième séance du Groupe d'experts, le Groupe de travail, qui est coprésidé par l'Irlande et le Mexique, a présenté son plan de travail. Les activités proposées visaient à recenser et à partager des normes communes, des expériences nationales et régionales et des pratiques ayant trait à l'utilisation de l'information géospatiale aux fins de la production statistique et de l'intégration de l'information statistique et géospatiale ; à faire voir comment l'information géospatiale contribue à la production d'indicateurs ; à entreprendre, en étroite collaboration avec les organismes responsables, des initiatives de développement et d'amélioration méthodologiques ; et à poursuivre l'examen des indicateurs et des métadonnées sous l'angle de l'emplacement géographique. Le Groupe de travail a également noté le vif intérêt que suscitait l'application de l'information géospatiale à la visualisation et à la diffusion des statistiques, au suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable, à la ventilation des données et à l'intégration des informations statistiques et géospatiales.

35. Dans un premier temps, les coprésidences se concentreront avec les membres du groupe à la composition revue et étendue sur certains indicateurs, pour lesquels ils s'emploieront à élaborer des documents éloquentes et des orientations sur l'utilisation des cadres et des normes existants concernant l'information géospatiale aux fins de la

¹¹ Le rapport du Groupe de travail sur l'information géospatiale, son mandat et d'autres renseignements sur ses travaux, sont disponibles (en anglais seulement) à l'adresse : <http://ggim.un.org/UNGGIM-wg6/>.

production d'indicateurs, sur la visualisation et la diffusion de statistiques et sur la ventilation des données.

C. Groupe de travail chargé d'étudier les liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable

36. Le Groupe de travail chargé d'étudier les liens existant entre les statistiques relatives aux objectifs de développement durable, coprésidé par le Canada et la Chine, se compose actuellement de 10 représentants de pays et de 10 représentants des milieux universitaires, d'organisations internationales et régionales et d'organisations de la société civile. La plupart de ses réunions ont lieu par WebEx et par courrier électronique.

37. Le Groupe de travail a établi un document de travail qui sera soumis à la Commission au début de février 2020 pour examen à sa cinquante et unième session. Dans ce document, il étudie les liens existant entre le Système de comptabilité économique et environnementale et les objectifs de développement durable, entre les autres cadres d'indicateurs et les objectifs de développement durable et entre les politiques et la réglementation. Un traitement plus approfondi est réservé à l'analyse intégrée au service de l'efficacité des politiques publiques. Enfin, une section est consacrée à des études de cas illustrant ces liens et leurs avantages.

38. Le document de travail étant désormais achevé, le Groupe de travail a proposé au Groupe d'experts de conclure ses travaux. Le Groupe d'experts a convenu de dissoudre le Groupe de travail à la fin de la cinquante et unième session de la Commission.

VI. Programme de travail du Groupe d'experts

39. Il est proposé qu'entre mars 2020 et mars 2021, le Groupe d'experts :

a) Mette l'accent sur la mise en œuvre du cadre d'indicateurs, notamment sur la ventilation des données, la communication d'informations sur les groupes vulnérables et l'intégration des informations et données statistiques géospatiales ; fasse connaître les expériences et les meilleures pratiques relatives au suivi des objectifs de développement durable, notamment par l'utilisation de plateformes et de tableaux de bord nationaux ; encourage les meilleures pratiques et l'innovation, notamment dans le domaine du renforcement des capacités nationales ;

b) Examine régulièrement les nouveautés et les questions méthodologiques relatives aux indicateurs et à leurs métadonnées ;

c) Poursuive les travaux sur la ventilation des données afin de fournir de nouvelles directives et assure la liaison avec les autres groupes de travail et mécanismes existants à cet égard ;

d) Veille à la poursuite des travaux du Groupe de travail sur l'échange de données et de métadonnées statistiques concernant les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et du Groupe de travail sur l'information géospatiale et examine les plans de travail de ces groupes pour s'assurer de leur conformité avec ses propres travaux ;

e) Tienne une séance au premier trimestre de 2020 (dates et lieu à déterminer), et poursuive les échanges par la voie électronique, notamment par téléconférence, le cas échéant.

VII. Mesures que la Commission de statistique est invitée à prendre

40. La Commission est invitée à :

a) Prendre note des travaux réalisés par le Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable en application de ses décisions ;

b) Prendre note des documents de travail sur les liens ;

c) Exprimer ses vues sur les modifications proposées (figurant à l'annexe II) et sur les améliorations annuelles (figurant à l'annexe III) à soumettre à l'examen complet de 2020, et les adopter ;

d) Exprimer ses vues sur le projet de création d'un groupe de travail chargé de retravailler et d'affiner la méthode de mesure du soutien au développement non limité à l'aide publique au développement, et sur le programme de travail de ce groupe ;

e) Exprimer ses vues sur le projet de programme de travail du Groupe d'experts pour 2020 et adopter ledit projet.

Annexe I

Liste actualisée des membres du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable

Président de la Commission de statistique*

- Kenya

Afrique de l'Est

- Éthiopie
- République-Unie de Tanzanie

Afrique centrale et australe

- Cameroun
- Malawi

Afrique de l'Ouest

- Ghana
- Niger

Afrique du Nord

- Égypte
- Libye

Asie occidentale

- Oman

Asie centrale, Asie orientale, Asie du Sud et Asie du Sud-est

- Afghanistan
- Japon
- Kirghizistan
- Malaisie

Océanie

- Fidji
- Samoa

Caraïbes

- Grenade
- Trinité-et-Tobago

Amérique centrale et Amérique du Sud

- Brésil
- Colombie
- République dominicaine

* Le Président de la Commission de statistique est membre de droit du Groupe d'experts des Nations Unies et de l'extérieur chargé des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

Europe orientale

- Bélarus
- Fédération de Russie

Amérique du Nord, Europe du Nord et Europe méridionale et occidentale

- Canada
- France
- Allemagne
- Irlande
- Suède

Annexe II

Modifications qu'il est proposé d'apporter au cadre mondial d'indicateurs dans le cadre de l'examen complet de 2020¹

A. Propositions de remplacement d'indicateurs

<i>Indicateur actuel du cadre mondial d'indicateurs</i>	<i>Indicateur proposé en remplacement</i>
Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde	
1.a.3 Total des subventions et des flux extérieurs non générateurs d'endettement directement alloués aux programmes de réduction de la pauvreté, exprimé en proportion du produit intérieur brut (PIB)	1.a.1 Total des dons d'aide publique au développement axés sur la réduction de la pauvreté, tous donateurs confondus, exprimé en proportion du revenu national brut du pays bénéficiaire ²
1.b.1 Proportion des dépenses publiques de fonctionnement et d'équipement consacrée aux secteurs répondant plus particulièrement aux besoins des femmes, des pauvres et des groupes vulnérables	1.b.1 Dépenses sociales publiques favorables aux pauvres
Objectif 7. Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable	
7.b.1 Investissements dans l'efficacité énergétique en proportion du PIB et montant de l'investissement étranger direct sous la forme de transferts financiers destinés à l'infrastructure et à la technologie nécessaires aux services de développement durable	7.b.1 Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement (en watts par habitant) (<i>identique à l'indicateur proposé en remplacement de l'indicateur 12.a.1 ci-dessous</i>)
Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables	
11.a.1 Proportion d'habitants vivant dans des villes qui mettent en œuvre des plans de développement urbains et régionaux tenant compte des projections démographiques et des ressources nécessaires, selon la taille de la ville	11.a.1 Nombre de pays ayant adopté une politique urbaine nationale ou un plan de développement régional qui a) tient compte de la dynamique des populations, b) vise à l'équilibre du développement territorial et c) élargisse la marge de manœuvre budgétaire locale
Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables	
12.a.1 Montant de l'aide apportée aux pays en développement au titre d'activités de recherche-développement consacrées aux modes de consommation et de production durables et aux technologies écologiquement rationnelles	12.a.1 Puissance installée du parc d'énergie renouvelable dans les pays en développement (en watts par habitant) (<i>identique à l'indicateur proposé en remplacement de l'indicateur 7.b.1 ci-dessus</i>)

¹ On trouvera la documentation de référence, notamment des indications succinctes justifiant l'inclusion de chaque indicateur proposé et les métadonnées connexes, à l'adresse : <https://unstats.un.org/sdgs/iaeg-sdgs/2020-comp-rev/UNSC-proposal>.

² L'indicateur remplaçant l'indicateur 1.a.3 prend la place de l'actuel indicateur 1.a.1, dont la suppression est proposée.

*Indicateur actuel du cadre mondial d'indicateurs**Indicateur proposé en remplacement*

12.b.1 Nombre de stratégies ou de politiques en place dans le domaine du tourisme durable et de plans d'action mis en œuvre en appliquant des outils d'évaluation et de suivi convenus

12.b.1 Application des outils comptables usuels au suivi des aspects économiques et écologiques du tourisme durable

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.2.1 Nombre de pays ayant déclaré avoir mis en place ou mis en œuvre une politique/une stratégie/un plan intégré visant à améliorer leur aptitude à s'adapter aux incidences négatives des changements climatiques, à renforcer leur résilience face à ces changements et à favoriser de faibles émissions de gaz à effet de serre, sans menacer la production alimentaire (notamment un plan national d'adaptation, une contribution déterminée au niveau national, une communication nationale et un rapport biennal actualisé, entre autres)

13.2.1 Nombre de pays ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation ou des stratégies, tel qu'il ressort des communications relatives à l'adaptation et des communications nationales (*repris à l'indicateur proposé en remplacement de l'indicateur 13.b.1, avec une modification mineure*)

13.3.1 Nombre de pays ayant intégré dans leurs programmes d'enseignement primaire, secondaire et supérieur les questions relatives à l'adaptation aux changements climatiques, à l'atténuation des effets de ces changements et à la réduction de leur impact, ainsi qu'aux systèmes d'alerte rapide

13.3.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants (*identique à l'amélioration à apporter aux indicateurs 4.7.1 et 12.8.1, figurant à l'annexe III*)

13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources mobilisées par année, de 2020 à 2025, au titre de l'engagement de 100 milliards de dollars

13.a.1 Montant (en dollars des États-Unis) des ressources fournies et mobilisées par année relativement à l'objectif collectif actuel de mobilisation, soit 100 milliards de dollars jusqu'en 2025

13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement recevant un appui spécialisé aux fins de la mise en place de moyens efficaces de planification et de gestion face aux changements climatiques, en privilégiant notamment les femmes, les jeunes, la population locale et les groupes marginalisés, et importance de cet appui en termes de financement, de technologie et de renforcement des capacités

13.b.1 Nombre de pays les moins avancés et de petits États insulaires en développement ayant prévu des contributions déterminées au niveau national, des stratégies à long terme, des plans nationaux d'adaptation ou des stratégies, tel qu'il ressort des communications relatives à l'adaptation et des communications nationales (*reprend l'indicateur proposé en remplacement de l'indicateur 13.2.1, avec une modification mineure*)

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.a.1 et 15.b.1 Aide publique au développement et dépenses publiques consacrées à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et des écosystèmes

15.a.1 et 15.b.1 a) aide publique au développement consacrée à la préservation et à l'exploitation durable de la biodiversité et b) produits générés et fonds mobilisés par les

*Indicateur actuel du cadre mondial d'indicateurs**Indicateur proposé en remplacement*

instruments économiques en rapport avec la biodiversité

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du budget national total

17.3.1 Investissements étrangers directs, aide publique au développement et coopération Sud-Sud, en proportion du revenu national brut

17.17.1 Montant (en dollars des États Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé et aux partenariats avec la société civile

17.17.1 Montant (en dollars des États Unis) des ressources allouées aux partenariats public-privé pour l'infrastructure

17.18.1 Proportion d'indicateurs du développement durable établis à l'échelle nationale, ventilés de manière exhaustive en fonction de la cible conformément aux Principes fondamentaux de la statistique officielle

17.18.1 Indicateur de capacité statistique pour le suivi des objectifs de développement durable

B. Révisions des indicateurs actuels*Indicateurs actuels du cadre mondial d'indicateurs**Révision proposée***Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable**

2.4.1 Proportion des zones agricoles exploitées de manière productive et durable

Révision des métadonnées : modification du sous-indicateur concernant la « mise en œuvre de pratiques qui favorisent la biodiversité »

2.5.2 Proportion des races locales considérées comme étant en danger d'extinction ou hors de danger ou pour lesquelles le statut n'est pas connu

2.5.2 Proportion des races locales considérées comme étant en danger d'extinction

Objectif 5. Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles

5.a.2 Proportion de pays dotés d'un cadre juridique (y compris le droit coutumier) garantissant aux femmes les mêmes droits que les hommes en matière d'accès à la propriété ou au contrôle des terres

Révision des métadonnées : les indicateurs indirects D et F peuvent être considérés comme des mesures subordonnées, qui n'auraient donc plus lieu d'être une fois l'égalité des sexes en matière de propriété foncière atteinte, le cas échéant

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6.3.1 Proportion des eaux usées traitées sans danger

6.3.1 Proportion des eaux usées d'origine ménagère et industrielle traitées sans danger

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans les secteurs non agricoles, par sexe

8.3.1 Proportion de l'emploi informel dans l'emploi total, par secteur et par sexe

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.6.1 Proportion de déchets urbains solides régulièrement collectés et éliminés de façon adéquate sur le total des déchets urbains solides générés, par ville

11.6.1 Proportion de déchets municipaux solides collectés et gérés dans des installations contrôlées sur le total des déchets municipaux générés, par ville

Objectif 15. Préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la désertification, enrayer et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l'appauvrissement de la biodiversité

15.9.1 Progrès accomplis dans la réalisation des objectifs nationaux établis conformément à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020

15.9.1 a) Nombre de pays qui ont établi des objectifs nationaux conformément ou de manière semblable à l'objectif 2 d'Aichi pour la biodiversité du Plan stratégique pour la diversité biologique 2011-2020 dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la biodiversité et progrès accomplis dans la réalisation de ces objectifs, et b) intégration de la biodiversité aux systèmes de comptabilité et d'information financière, définie comme la mise en œuvre du Système de comptabilité environnementale et économique

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays les moins avancés

17.5.1 Nombre de pays qui adoptent et mettent en œuvre des dispositifs visant à encourager l'investissement en faveur des pays en développement, notamment les pays les moins avancés

C. Propositions d'ajout d'indicateurs
Objectif 2. Éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable

2.2 D'ici à 2030, mettre fin à toutes les formes de malnutrition, y compris en atteignant d'ici à 2025 les objectifs arrêtés à l'échelle internationale relatifs aux retards de croissance et à l'émaciation chez les enfants de moins de 5 ans, et répondre aux besoins nutritionnels des adolescentes, des femmes enceintes ou allaitantes et des personnes âgées

2.2.3 Prévalence de l'anémie chez les femmes âgées de 15 à 49 ans, selon l'état de grossesse (pourcentage)

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.d Renforcer les moyens dont disposent tous les pays, en particulier les pays en développement, en matière d'alerte rapide, de réduction des risques et de gestion des risques sanitaires nationaux et mondiaux

3.d.2 Réduire le pourcentage de septicémies causées par un organisme résistant aux antimicrobiens donné

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.1 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité les dotant d'acquis véritablement utiles

4.1.2 Taux d'achèvement (enseignement primaire, premier et deuxième cycles de l'enseignement secondaire)

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.4 Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, afin de parvenir progressivement à une plus grande égalité

10.4.2 Effet redistributif de la politique budgétaire³

10.7 Faciliter la migration et la mobilité de façon ordonnée, sûre, régulière et responsable, notamment par la mise en œuvre de politiques migratoires planifiées et bien gérées

10.7.3 Nombre de migrants tués lors d'une tentative de passage d'une frontière maritime, terrestre ou aérienne

10.7.4 Proportion de réfugiés dans la population, par pays d'origine

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.2 Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

13.2.2 Total des émissions annuelles de gaz à effet de serre

Objectif 16. Promouvoir l'avènement de sociétés pacifiques et inclusives aux fins du développement durable, assurer l'accès de tous à la justice et mettre en place, à tous les niveaux, des institutions efficaces, responsables et ouvertes à tous

16.3 Promouvoir l'état de droit dans l'ordre interne et international et garantir à tous un égal accès à la justice

16.3.3 Proportion de la population ayant connu un différend au cours des deux dernières années, avec saisine d'un mécanisme formel ou informel de règlement des différends, par type de mécanisme

³ Le coefficient de Gini étant un élément de cet indicateur, il fait l'objet d'une deuxième série dans la base de données.

D. Propositions de suppression

Objectifs et cibles (prévus dans le Programme 2030)

Indicateur dont la suppression est proposée

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.a Garantir une mobilisation importante de ressources provenant de sources multiples, y compris par le renforcement de la coopération pour le développement, afin de doter les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, de moyens adéquats et prévisibles de mettre en œuvre des programmes et politiques visant à mettre fin à la pauvreté sous toutes ses formes

1.a.1 Proportion des ressources nationales directement allouée par l'État à des programmes de réduction de la pauvreté

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.2 D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préprimaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

4.2.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont le développement est en bonne voie en matière de santé, d'apprentissage et de bien-être psychosocial, par sexe

Il est proposé de supprimer la partie de l'indicateur qui mesure les progrès pour la tranche d'âge de 0 à 23 mois, pour l'instant classée dans la catégorie III.

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.9 D'ici à 2030, élaborer et mettre en œuvre des politiques visant à développer un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux

8.9.2 Proportion d'emplois dans le secteur du tourisme durable, par rapport au nombre total d'emplois dans l'industrie du tourisme

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.c Aider les pays les moins avancés, y compris par une assistance financière et technique, à construire des bâtiments durables et résilients en utilisant des matériaux locaux

11.c.1 Proportion de l'assistance financière allouée aux pays les moins avancés qui est consacrée à la construction de bâtiments durables, résilients et économes en ressources et à la remise à niveau d'anciens bâtiments, en utilisant des matériaux locaux

Objectif 13. Prendre d'urgence des mesures pour lutter contre les changements climatiques et leurs répercussions

13.3 Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

13.3.2 Nombre de pays ayant fait état du renforcement de leurs capacités institutionnelles, systémiques et individuelles pour favoriser les mesures d'adaptation et d'atténuation, le transfert de technologie et les activités en faveur du développement

Objectifs et cibles (prévus dans le Programme 2030)

Indicateur dont la suppression est proposée

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

17.6 Renforcer l'accès à la science, à la technologie et à l'innovation et la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et la coopération triangulaire régionale et internationale dans ces domaines et améliorer le partage des savoirs selon des modalités arrêtées d'un commun accord, notamment en coordonnant mieux les mécanismes existants, en particulier au niveau des organismes des Nations Unies, et dans le cadre d'un mécanisme mondial de facilitation des technologies

17.6.1 Nombre d'accords et de programmes de coopération scientifique et technologique entre pays, par type de coopération⁴

⁴ Si la suppression de l'indicateur 17.6.1 actuel est approuvée, l'indicateur 17.6.2 actuel prendrait sa place.

Annexe III

Améliorations à apporter au cadre mondial d'indicateurs sur une base annuelle

*Objectif et libellé actuel de l'indicateur
(figurant dans le Programme 2030)*

Améliorations apportées à l'indicateur

Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde

1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/ zone rurale)

1.1.1 Proportion de la population vivant au-dessous du seuil de pauvreté fixé au niveau international, par sexe, âge, situation dans l'emploi et lieu de résidence (zone urbaine/zone rurale)

Objectif 3. Permettre à tous de vivre en bonne santé et promouvoir le bien-être de tous à tout âge

3.5.2 Abus d'alcool, défini en fonction du contexte national par la consommation d'alcool pur (en litres) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile

3.5.2 Consommation d'alcool (en litres d'alcool pur) par habitant (âgé de 15 ans ou plus) au cours d'une année civile

3.8.1 Couverture des services de santé essentiels (définie comme la couverture moyenne des services essentiels mesurée à partir des interventions de référence concernant notamment la santé procréative, maternelle, néonatale et infantile, les maladies infectieuses, les maladies non transmissibles, la capacité d'accueil et l'accessibilité des services pour la population en général et les plus défavorisés en particulier)

3.8.1 Proportion de la population cible bénéficiant de la couverture des services de santé essentiels

Objectif 4. Assurer à tous une éducation équitable, inclusive et de qualité et des possibilités d'apprentissage tout au long de la vie

4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable, y compris l'égalité des sexes et le respect des droits de l'homme, dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

4.7.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants (*identique à l'amélioration à apporter à l'indicateur 12.8.1 ci-dessous et à la proposition de remplacement faite pour l'indicateur 13.3.1, figurant à la section A de l'annexe II*)

4.a.1 Proportion d'établissements scolaires ayant accès à : a) l'électricité ; b) Internet à des fins pédagogiques ; c) des ordinateurs à des fins pédagogiques ; d) des infrastructures et du matériel adaptés aux élèves handicapés ; e) une alimentation de base en eau potable ; f) des installations sanitaires de base séparées

4.a.1 Proportion d'établissements scolaires offrant des services essentiels, par type de service

*Objectif et libellé actuel de l'indicateur
(figurant dans le Programme 2030)*

Améliorations apportées à l'indicateur

pour hommes et femmes ; g) des équipements de base pour le lavage des mains [conformément aux indicateurs définis dans le cadre de l'initiative Eau, Assainissement et Hygiène pour tous (WASH)]

4.c.1 Proportion d'enseignants dans : a) le préprimaire ; b) le cycle primaire ; c) le premier cycle du secondaire ; d) le deuxième cycle du secondaire qui ont suivi (avant leur entrée en fonctions ou en cours d'activité) au moins les formations organisées à leur intention (notamment dans le domaine pédagogique) qui sont requises pour pouvoir enseigner au niveau pertinent dans un pays donné

4.c.1 Proportion d'enseignants qualifiés pour dispenser une éducation de base par niveau d'études

Objectif 6. Garantir l'accès de tous à des services d'alimentation en eau et d'assainissement gérés de façon durable

6.5.1 Degré de mise en œuvre de la gestion intégrée des ressources en eau (0-100)

6.5.1 Degré de la gestion intégrée des ressources en eau

Objectif 8. Promouvoir une croissance économique soutenue, partagée et durable, le plein emploi productif et un travail décent pour tous

8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés hommes et femmes, par profession, âge et situation au regard du handicap

8.5.1 Rémunération horaire moyenne des salariés, par sexe, profession, âge et situation au regard du handicap

8.8.1 Fréquence des accidents du travail mortels et non mortels, par sexe et statut au regard de l'immigration

8.8.1 Nombre d'accidents du travail mortels et non mortels par 100 000 travailleurs, par sexe et statut au regard de l'immigration

Objectif 10. Réduire les inégalités dans les pays et d'un pays à l'autre

10.4.1 Part du travail dans le PIB, y compris les salaires et les transferts sociaux

10.4.1 Part du travail dans le PIB

Objectif 11. Faire en sorte que les villes et les établissements humains soient ouverts à tous, sûrs, résilients et durables

11.4.1 Dépenses totales (publiques et privées) par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par type de patrimoine (culturel, naturel, mixte, inscrit au patrimoine mondial), niveau d'administration (national, régional et local/municipal), type de dépense (dépenses de fonctionnement/investissement) et type de financement privé (dons en nature, secteur privé à but non lucratif, parrainage)

11.4.1 Dépenses totales par habitant consacrées à la préservation, à la protection et à la conservation de l'ensemble du patrimoine culturel et naturel, par source de financement (publique, privée), type de patrimoine (culturel, naturel) et niveau d'administration (national, régional et local/municipal)

Objectif 12. Établir des modes de consommation et de production durables

12.1.1 Nombre de pays ayant adopté des plans d'action nationaux relatifs aux modes de

12.1.1 Nombre de pays élaborant, adoptant ou mettant en œuvre des politiques d'appui à la

*Objectif et libellé actuel de l'indicateur
(figurant dans le Programme 2030)*

Améliorations apportées à l'indicateur

consommation et de production durables ou ayant inscrit cette question parmi les priorités ou objectifs de leurs politiques nationales

transition vers des modes de consommation et de production durables

12.4.2 Production de déchets dangereux par habitant et proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement

12.4.2 a) Production de déchets dangereux par habitant et b) proportion de déchets dangereux traités, par type de traitement

12.7.1 Nombre de pays mettant en œuvre des politiques et plans d'action en faveur des pratiques durables de passation des marchés publics

12.7.1 Degré de mise en œuvre des politiques et plans d'action relatifs aux pratiques durables de passation des marchés publics

12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable (y compris l'éducation aux changements climatiques) dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants

12.8.1 Degré d'intégration de i) l'éducation à la citoyenneté mondiale et ii) l'éducation au développement durable dans a) les politiques nationales d'éducation, b) les programmes d'enseignement, c) la formation des enseignants et d) l'évaluation des étudiants (*identique à l'amélioration à apporter à l'indicateur 4.7.1 ci-dessus et à l'indicateur proposé en remplacement de l'indicateur 13.3.1, figurant à la section A de l'annexe II*)

12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles par unité de PIB (production et consommation) et en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles

12.c.1 Montant des subventions aux combustibles fossiles a) en pourcentage du PIB et b) en proportion des dépenses nationales totales consacrées à ces combustibles

Objectif 14. Conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines aux fins du développement durable

14.1.1 Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et densité des débris de plastiques flottant en surface des océans

14.1.1 a) Indicateur du potentiel d'eutrophisation côtière (ICEP) et b) densité des débris de plastiques flottant en surface des océans

14.2.1 Proportion de zones économiques exclusives nationales gérées à l'aide d'approches écosystémiques

14.2.1 Nombre de pays appliquant des approches écosystémiques à la gestion des zones marines

Objectif 17. Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

17.7.1 Montant total des financements approuvés pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

17.7.1 Montant total des financements pour les pays en développement aux fins de la promotion de la mise au point, du transfert et de la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement

17.12.1 Droits de douane moyens appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement

17.12.1 Moyenne pondérée des droits de douane appliqués aux pays en développement, aux pays les moins avancés et aux petits États insulaires en développement

Annexe IV

Calendrier et programme de travail proposés pour le groupe de travail sur la méthode de mesure du soutien au développement

Il est prévu que le groupe de travail étudie, comme il en a convenu, différentes méthodes de mesure du soutien au développement entendu au sens le plus large. Il tiendra compte, sans s'y cantonner, des travaux déjà menés à cet effet. Le groupe s'acquittera de son mandat par l'intermédiaire d'une plateforme de collaboration électronique et par des réunions virtuelles régulières.

Le calendrier provisoire ci-après, très ambitieux, reprend dans les grandes lignes celui utilisé pour des exercices du même type.

Décembre 2019-février 2020	Travaux préparatoires pour l'établissement du groupe de travail, confiés au Secrétariat, aux coprésidentes du Groupe d'experts et aux principales entités concernées – étude technique des travaux déjà réalisés dans ce domaine, notamment une revue de la littérature et des autres documents susceptibles de guider les travaux du groupe après son établissement.
Mars 2020	Débat à la Commission de statistique et décision de la Commission sur la marche à suivre pour l'élaboration d'une méthode de mesure du soutien aux pays en développement
Mars-avril 2020	Invitation et désignation des membres
Avril 2020	Établissement du groupe de travail, délimitation des tâches et accord sur le programme de travail détaillé
Mai-septembre 2020	Première étape du travail de fond – étude de chaque section et de chaque élément à prendre en compte dans l'établissement de la méthode de mesure
Octobre-décembre 2020	Premières délibérations sur la première série de questions et bref compte-rendu des travaux réalisés à l'intention de la Commission
Janvier-mars 2021	Premières délibérations sur la seconde série de questions
Mars 2021	Première réunion physique du groupe de travail (en marge de la session de la Commission), l'objectif étant d'évaluer l'état de l'avancement des travaux et de convenir des dernières étapes
Avril-juin 2021	Travaux sur les conclusions préliminaires
Juin 2021	Deuxième réunion physique du groupe de travail, devant se tenir à New York
Juillet 2021	Finalisation d'un projet de proposition, qui sera soumis à l'examen et à l'approbation du Groupe d'experts en vue d'une consultation ouverte
Août-septembre 2021	Consultation à l'échelle mondiale

Octobre 2021	Achèvement des travaux
Octobre et novembre 2021	Délibération et décision du Groupe d'experts
Décembre 2021	Soumission d'un rapport de la Commission comprenant la proposition finale
